

## SDAGE RHONE-MEDITERRANEE 2016-2021

### FICHE DE SPECIFICATION DES CARTES

Version du 25/02/2016

#### **Cartes 5E-A et 5E-B - Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable**

Dispositions 5E-01 de l'orientation fondamentale 5E du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

#### **Statut – portée**

Le SDAGE demande de préserver les masses d'eau souterraine stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future en assurant leur protection à l'échelle des zones de sauvegarde de la ressource. Pour ces ressources, la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable est prioritaire par rapport aux autres usages. L'objectif est d'assurer la non dégradation des ressources concernées pour permettre sur le long terme une utilisation des eaux sans traitement ou avec un traitement limité.

**La carte 5E-A** et la liste associée (tableau 5E-A) présentent les masses d'eau souterraine et aquifères dans lesquelles sont déjà délimitées des zones de sauvegarde. Au sein de ces masses d'eau et aquifères sont identifiées des ressources présentant les meilleures potentialités pour l'usage eau potable et des zones de sauvegarde de ces ressources. Dans les zones de sauvegarde, des actions doivent être menées pour éviter ou limiter les pressions sur la qualité et la quantité des ressources et permettre pour l'avenir l'implantation de nouveaux captages d'eau potable ou champs captants.

La préservation des ressources concernées doit être assurée par les SAGE, les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et les décisions administratives prises au titre des procédures réglementaires « eau » et « installations classées pour la protection de l'environnement ».

**La carte 5E-B** et la liste associée (tableau 5E-A) présentent les masses d'eau souterraine et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable au sein desquelles des zones de sauvegarde sont à délimiter.

Sur ces masses d'eau et aquifères, les collectivités intéressées, en particulier celles compétentes en matière d'eau potable ou d'urbanisme ou de gestion par bassin versant, procèdent à l'identification et à la caractérisation des ressources à préserver et de leurs zones de sauvegarde.

A défaut, les services de l'État et de ses établissements publics procèdent à cette identification et à cette caractérisation.

Dès que des zones de sauvegarde sont identifiées sur une des masses d'eau ou aquifères stratégiques, les dispositions relatives à la carte 5E-A présentées ci-dessus sont applicables.

\* Les résultats actualisés des études et de la délimitation des zones de sauvegarde sont disponibles sur le site internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée : [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

## **Données – méthode**

Le SDAGE 2010-2015 avait identifié 94 masses d'eau souterraine (sur les 180 que comptait le référentiel 2010 des masses d'eau souterraine) comme recelant des ressources stratégiques d'enjeu départemental à régional pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. Cette liste avait été établie en associant les services de l'Etat et collectivités concernées et en tenant compte des critères suivants :

- caractéristiques des masses d'eau ;
- exploitation actuelle et potentialités d'exploitation de ces masses d'eau pour satisfaire les besoins d'alimentation en eau potable (AEP) ;
- état des eaux et vulnérabilité aux pressions de surface ;
- localisation et évolution des besoins pour l'AEP.

Lors de l'élaboration de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021, un nouveau référentiel des masses d'eau souterraine a été construit pour tenir compte de l'amélioration des connaissances sur l'hydrogéologie et sur les pressions impactant l'état des eaux souterraines. Ce travail a conduit à modifier des contours et/ou à subdiviser des masses d'eau voire à supprimer certaines masses d'eau profondes mal connues ou peu productives. Le nouveau référentiel des masses d'eau souterraine du SDAGE 2016-2021 compte désormais 238 masses d'eau.

La révision du référentiel des masses d'eau, les nouvelles études disponibles et l'amélioration des connaissances sur les potentialités des aquifères et sur les évolutions des besoins en eau potable ont conduit à revoir la liste des masses d'eau stratégiques pour l'alimentation en eau potable du SDAGE 2016-2021.

Cette liste compte désormais 122 masses d'eau et 2 aquifères. Elle distingue les masses d'eau ayant fait l'objet d'études et d'une délimitation des zones de sauvegarde de celles n'ayant pas encore fait l'objet de ces études.

Elle reprend la plupart des masses d'eau déjà identifiées à l'occasion du premier SDAGE, certaines ayant été redécoupées ou subdivisées dans le cadre de la révision du référentiel. Toutefois certaines masses d'eau ou anciennes parties de masses d'eau ont été supprimées tandis que quelques autres, à l'inverse, ont été nouvellement intégrées. 2 aquifères supplémentaires ont également été ajoutés après la consultation des assemblées sur le projet de SDAGE 2016-2021 : « calcaire jurassique du Mont Forchat », et « Alluvions du Rhône de Matalilly-Moissey ».

## **Espaces, secteurs ou milieux concernés**

**Voir le tableau 5E-A adossé aux cartes 5E-A et 5E-B de la disposition 5 E-01 du SDAGE.**

**CARTE 5E-A**

**Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable.  
Ressources d'enjeu départemental à régional à préserver**

Masses d'eau souterraine dans lesquelles sont déjà délimitées les zones de sauvegarde

- Masses d'eau à l'affleurement
- Masses d'eau souterraine profondes (niveau 1)
- Masses d'eau souterraine profondes (niveau 2 à 6)



## CARTE 5E-B

### Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Ressources d'enjeu départemental à régional à préserver

Masses d'eau souterraine dans lesquelles sont à délimiter les zones de sauvegarde

-  Masses d'eau à l'affleurement
-  Masses d'eau souterraine profondes (niveau 1)
-  Masses d'eau souterraine profondes (niveau 2 à 6)

